

# Atelier Eaux Vives

Relevé de la semaine n° 18/ 3 mai 2020



***PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL, et rester dans son BOCAL !***

## **SOMMAIRE de notre bulletin semaine n°18 / 2020**

- **1 Editorial : La vie de notre Atelier**
- **2 Suivi des fontaines : analyses et comparaisons / des progrès à Pampelonne !**
- **3 Pluviométrie : une analyse fine de la situation sur T1 2020 ; stress hydrique ou non ?**
- **4 L'eau et le droit : JF de Moussac**
- **5 Hydrogéologie : un premier point à venir de Bernard Coulet (ingénieur géomètre)**

### **1) Editorial : De nouveaux Groupes en formation et en consolidation**

Rappel des Groupes opérationnels ou en formation :

- Groupe Pampelonne
- Groupe Pluviométrie
- Groupe Patrimoine
- Groupe Pédagogie
- Groupe Hydrogéologie
- Groupe Communication
- Groupe Balades thématiques

## 2) Suivi des fontaines : analyses et comparaisons

Pendant cette période de confinement, nous avons pu mener à bien les suivis des débits des fontaines, en respectant les consignes sanitaires : un seul opérateur par relevé.

### 2-1 Fontaine du village

- Mesure du dimanche 3 mai

La baisse du débit continue (-7%), malgré les légères précipitations enregistrées ces derniers temps. Sur le graphique, on retrouve un profil identique à celui de l'année dernière avec toujours le même décalage observé ces derniers temps.

Cela signifie que la « capacité au champ » a vu son niveau augmenter durant la période et l'eau pluviale est donc captée totalement par la végétation.

Globalement, nous nous retrouvons dans une période de relative sécheresse comme au début de l'année dernière, avec toujours le décalage.

La production de la fontaine atteint 23421 m<sup>3</sup> contre 17467 m<sup>3</sup> l'an dernier à la même date ! Cela signifie que les trombes d'eau qui sont tombées en novembre 2019 ont fait plus que saturer le bassin versant.

La température augmente depuis plusieurs semaines : *estimation* à 11,9°C.

Village	16	17	18
Canon Sud	6,1	6,12	5,44
Canon O	6,22	6,05	5,74
Canon N	9,41	8,40	7,44
Canon E	5,58	5,35	5,60
Fontaine/15"	27,31	25,92	24,22
l/minute	109,2	103,7	96,9
l/s	1,82	1,73	1,61
l/heure	6554	6221	5813
m <sup>3</sup> /jour	157,3	149,3	139,5
m <sup>3</sup> /semaine	1101	1045	977
m <sup>3</sup> /cumul	21400	22445	23421
% semaine-1	-2%	-10%	-7%
%semaine n°8			
°C	11	11,8	11,9
pH			

### 2-2 Fontaine de Pampelonne : une démarche exemplaire

#### 2-2-1 Communication de Jacques Ambiehl

Relevé à Pampelonne mercredi 29 avril en compagnie d'Anne Plauchud et du 5 mai en compagnie de Michèle Chiari

## MESURE A LA FONTAINE SORTIE « INCONNUE » OUVERTE AU BASSIN DE L'ÉOLIENNE

Canon droit 1,45 litres/15 secondes  
 Canon gauche 1,24 litres/ 15 secondes  
 Total 2,69 litres/ 15 secondes  
**0,18 litres/ seconde**

### - *Mesure à la fontaine sortie « inconnue » fermée au bassin de l'éolienne*

Canon droit 3,40 litres/15 secondes  
 Canon gauche 3,60 litres/ 15 secondes  
 Total 7 litres/ 15 secondes  
**0,47 litres/ seconde**

### - *Mesure à l'arrivée de la source au bassin de l'éolienne*

9,5 litres/ 10 secondes  
**0,95 litres/ seconde**

**Une première observation s'impose : le débit à la source est le double de celui enregistré à la fontaine**

Une mesure a été réalisée en cette fin de semaine, soit 0,84 l/s : légère baisse par rapport à la mesure du mercredi 29 avril.

#### Commentaires et analyses :

Au bassin de l'éolienne arrive la source.

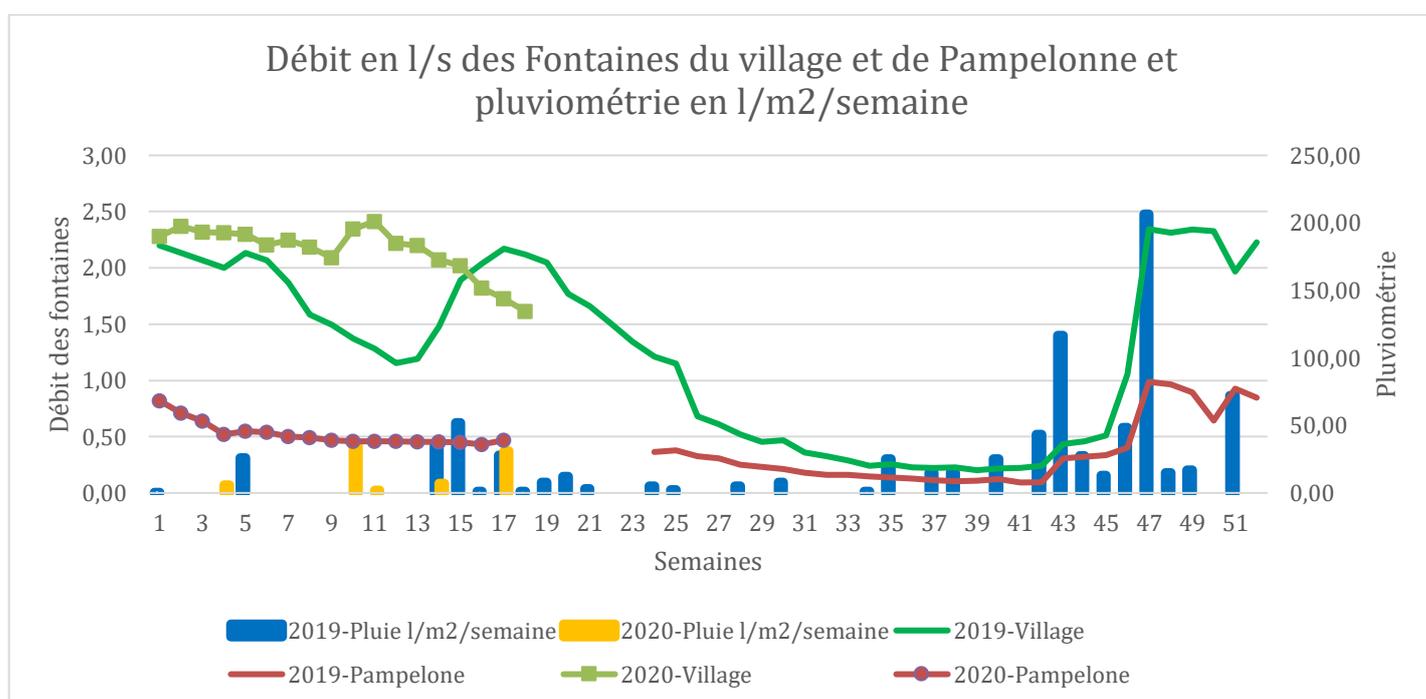
Dans ce bassin 2 sorties pour l'eau :

L'une, que j'appelle sortie inconnue, car nous n'avons pour l'instant aucune idée où s'écoule l'eau.<sup>1</sup>

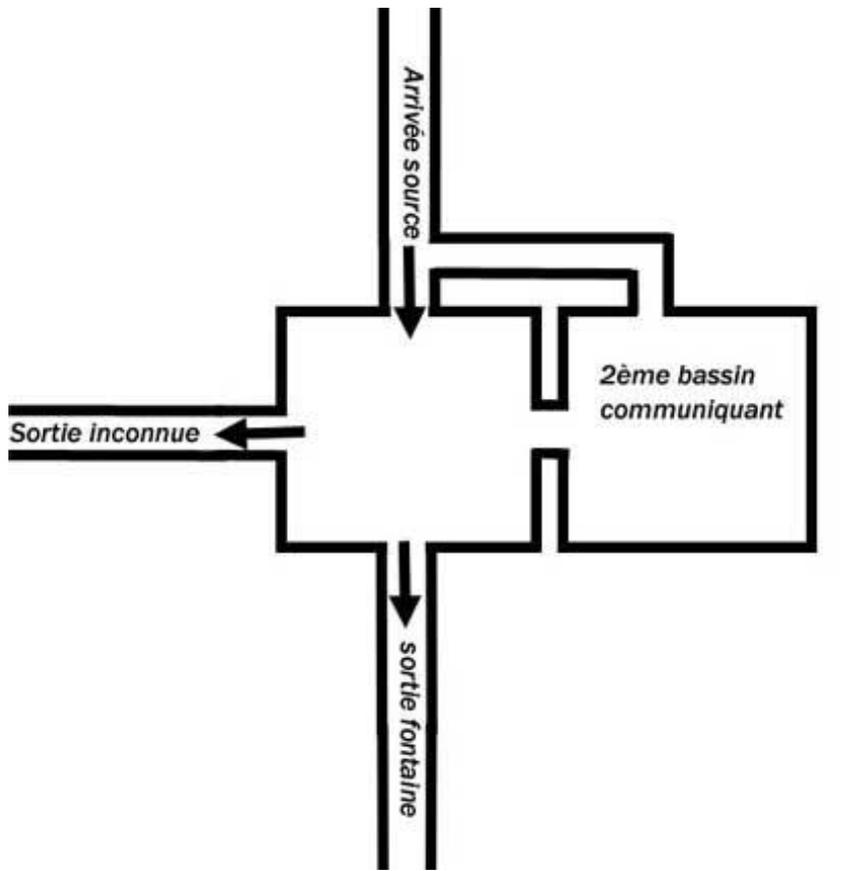
L'autre alimente la fontaine.

Lorsque la sortie inconnue est ouverte le débit à la fontaine baisse beaucoup, car l'eau de la source se répartit entre les deux sorties.

Lorsque la sortie inconnue est fermée, le débit à la fontaine augmente, il fait plus que doubler, mais toute l'eau n'arrive pas pour autant. Il en manque environ la moitié. Il y a donc un problème avec la canalisation qui va de l'éolienne jusqu'à la fontaine. Soit elle est partiellement obstruée, soit il y a des fuites dues à la vétusté.



<sup>1</sup> Nous savons désormais que cet orifice conduit tout simplement dans les près en aval. La sortie inconnue devient donc : « sortie des près ».



### 2-2-2 Relevé de la fontaine

Nous nous sommes focalisés sur l'étude de cas du site de Pampelonne et nous n'avons pas réalisé de mesures du débit au niveau de la fontaine cette fin de semaine.

### 2-3 Comparaisons entre les deux fontaines

RAS pour cette semaine. En effet, tant que nous n'aurons pas débouché la canalisation de Pampelonne, ce ratio ne signifie rien.

#### 3) La pluviométrie :

Pendant le dernier épisode, il est tombé 9 l/m<sup>2</sup>.

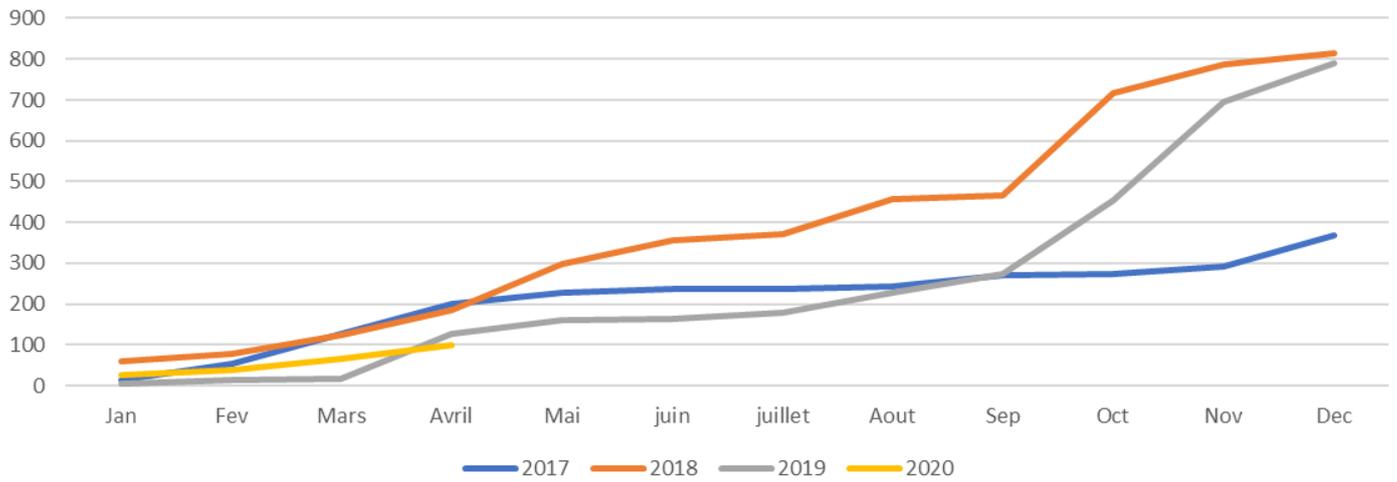
Ci-dessous une étude fine de la situation pluviométrique ces quatre dernières années. Réalisée par Pascale Solé, à partir des données météo Régusse/Dranguignan.

L'objectif est de savoir si une tendance peut se dégager. Pour les premiers quadrimestres (le zoom), il est évident que la tendance pluviométrique est à la baisse. Mais on ne retrouve pas cette hiérarchie dans les bilans annuels. Par ailleurs, pour les deux derniers exercices, la corrélation avec la production des fontaines n'est pas corrélée, car ce sont les épisodes des derniers trimestres des années précédentes qui donnent le tempo.

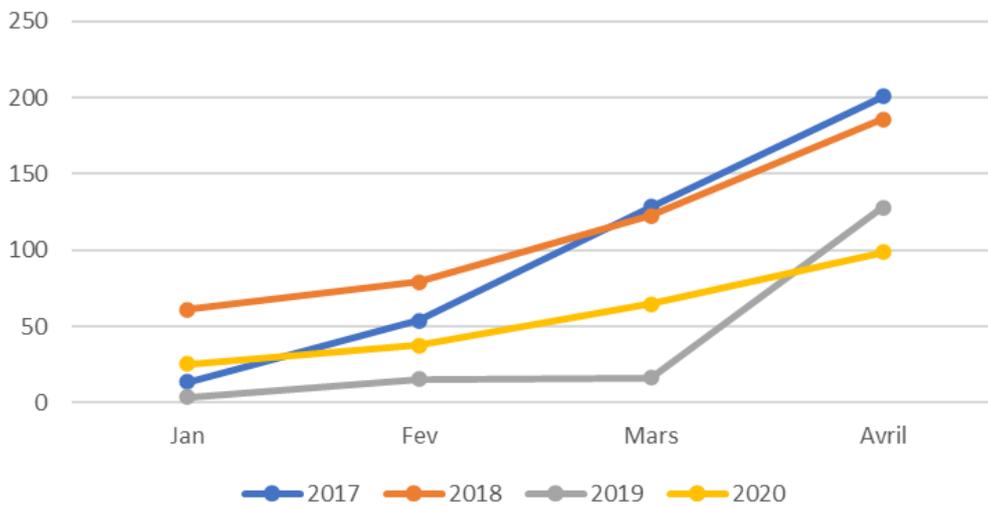
Souvenons-nous que les données enregistrées par Pierre Hardy depuis 1969 ne nous

montraient pas de baisse significative de la pluviométrie ; seul apparaissait un semblant de cyclicité !

Pluviométrie mois par mois



Zoom Janvier-Avril



## 4) L'eau et le droit : Jean-François de Moussac

09:39 📶 🔋

< [www.droitissimo.com](http://www.droitissimo.com) 🔄 🔖

ma propriété :

Article mis à jour le 11/03/2013



**Auteur :** Carole CAILLAUD, journaliste juridique, ancienne avocate au barreau de Paris, auteur d'ouvrages grand public publiés aux Editions Nathan et Eyrolles, experte en droit immobilier et droit du travail

Un cours d'eau (ruisseau, ruisseau, rivière, torrent, caniveau, gage, fleuve...) peut être soit privé, soit domanial (c'est-à-dire appartenir à l'Etat).

▶ **Les cours d'eau domaniaux** sont essentiellement les voies navigables ou flottables (rivières, fleuves et canaux).

Pour savoir si un cours d'eau appartient au domaine public, il faut se renseigner auprès de la direction départementale de l'équipement (DDE).

**Bon à savoir :** Toute personne dont la propriété est bordée par un cours d'eau domanial peut s'en servir pour irriguer ses propriétés. Mais elle peut aussi détourner l'eau de ce cours d'eau pour créer une retenue partielle qui restitue l'eau un peu plus loin.

▶ **Les cours d'eau qui n'appartiennent pas à l'Etat** sont censés être la propriété des riverains.

Si un cours d'eau traverse une propriété, son lit appartient au propriétaire riverain.

S'il sépare deux propriétés, son lit appartient pour moitié à chaque riverain en suivant une ligne (artificielle) qui passe au milieu du lit.

Les mêmes règles s'appliquent pour les étangs et plans d'eau qui peuvent être soit privés, soit appartenir à l'Etat.

< > 🏠 📄 📱

Portez-vous bien

Jacques Humbert

